

Perspectives

N°22/054 – 9 février 2022

FRANCE – Comprendre l'accélération récente et les écarts d'inflation suivant les habitudes de consommation

- Le redémarrage de la demande dans les pays développés, alors que certains pays exportateurs continuent à appliquer une politique zéro Covid, a contribué aux tensions sur les chaînes de valeur mondiales.
- La forte hausse du prix des matières premières et des biens intermédiaires s'est ensuite partiellement répercutée sur les prix de vente.
- L'énergie est la principale contributrice à la hausse du niveau des prix en France. Même si le prix du baril de pétrole n'atteint pas son sommet historique, les prix du carburant sont au plus haut.
- Les prix du gaz et de l'électricité sont également en forte hausse, mais leurs effets sont neutralisés en France par les politiques publiques.
- Selon leur lieu de résidence ou la catégorie socio-professionnelle à laquelle ils appartiennent, les ménages ont des paniers de consommation de biens et services différents. Les ménages consacrant une part plus importante de leur budget à l'énergie, notamment les habitants des communes rurales, les agriculteurs et les ouvriers, subissent ainsi une inflation significativement plus importante depuis plusieurs mois.

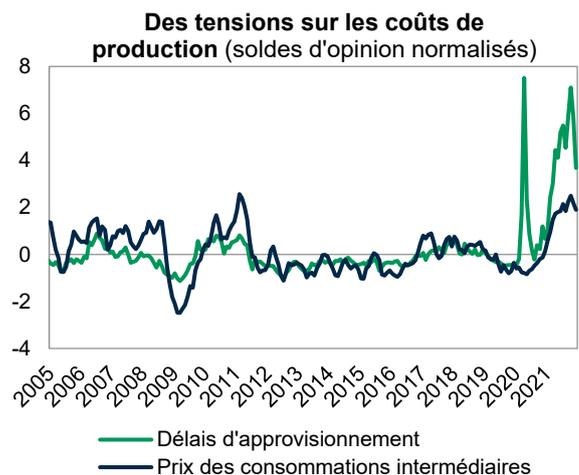
Une inflation portée par la reprise mondiale

Une reprise mondiale à deux vitesses

Alors qu'en 2021 les soutiens budgétaires et l'avancée des campagnes de vaccination ont permis une reprise rapide de la demande dans les pays développés, certains pays émergents ont continué à faire face à d'importantes vagues

épidémiques. De plus, les politiques « zéro Covid » en place dans certains pays exportateurs de matières premières et de biens intermédiaires, notamment en Asie et surtout en Chine, entravent l'activité économique avec des confinements toujours stricts, des fermetures d'usines et le blocage de sites de transport comme les ports.

Aux États-Unis, le plan massif de relance de Joe Biden en début d'année 2021, avec notamment des transferts monétaires directs aux ménages, a stimulé la demande, ce qui couplé au redémarrage de l'activité en Europe a généré de fortes tensions sur les chaînes de valeur mondiales, un allongement important des délais de livraison et parfois même des pénuries de certains biens intermédiaires. En particulier, l'industrie automobile continue de subir la pénurie mondiale de semi-conducteurs.



Sources : IHS Markit, Crédit Agricole SA ECO.

La reprise forte et rapide de la demande a également entraîné un renchérissement du prix des matières premières. Cet effet est visible sur le prix des matériaux, des matières premières agricoles avec en corollaire une envolée des coûts de

production répercutée dans une certaine mesure sur les prix à la consommation. Cependant, la hausse des prix des matières premières peut également avoir un impact plus direct sur le consommateur, c'est notamment le cas pour les prix de l'énergie et du pétrole en particulier.

L'impact des tensions sur les prix de l'énergie pour le consommateur

La hausse des coûts de production a été partiellement répercutée sur le consommateur avec notamment une contribution positive des biens manufacturés à la hausse du niveau des prix (alors qu'historiquement, sur les vingt dernières années, le prix des biens manufacturés a contribué légèrement à la baisse à l'évolution du niveau des

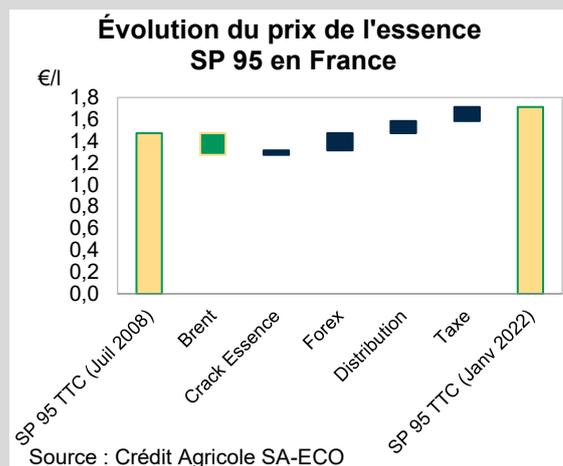
prix). La hausse du prix des matières premières énergétiques s'est, pour sa part, transmise plus directement au consommateur *via* notamment l'évolution des prix des carburants, de l'électricité et du gaz.

Ainsi, le prix du pétrole, était en forte hausse à 87 dollars environ par baril de Brent en janvier 2022 contre à peine 55 dollars/baril en janvier 2021, soit un bond de 58% sur un an. Néanmoins, la hausse des prix du pétrole n'est pas le seul facteur expliquant l'envolée des prix à la pompe. En effet, à 87 dollars /baril, le prix du pétrole est encore loin du sommet historique de 134 dollars /baril atteint en 2008, tandis qu'à 1,72 € le litre de SP95 est actuellement à son plus haut niveau.

Du pétrole à la pompe, la formation des prix de l'essence

Les prix des carburants atteignent des records. Sur le mois de janvier 2022, selon la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), le prix de l'essence sans plomb SP95 était de 1,72 € le litre sur le territoire français en moyenne. C'est 25 centimes de plus qu'au mois de juillet 2008, lorsque le prix du pétrole (Brent) avait atteint son sommet historique de 134,8 dollars par baril en moyenne. Alors que le prix de l'essence est naturellement très sensible aux variations du prix du pétrole, comment expliquer que les carburants soient aujourd'hui plus chers qu'au mois de juillet 2008 ? Ce niveau plus bas du prix du pétrole qu'en 2008 contribue même à réduire le prix de l'essence à la pompe de 20 centimes par litre par rapport à juillet 2008. Si le prix du pétrole est un facteur déterminant dans l'établissement du prix de l'essence à la pompe, ce n'est pas le seul. Quatre autres facteurs influencent également le prix des carburants :

- ✓ **La demande spécifique en essence contribue à hauteur de 4 centimes à la hausse des prix de l'essence par rapport à 2008.** Le rapport entre prix du pétrole et prix des carburants en sortie de raffinerie n'est pas fixe et varie selon la demande en carburant qui évolue au cours de l'année et à plus long terme (demande d'essence plus forte pendant les vacances d'été par exemple). Le prix des carburants en sortie de raffinerie va alors augmenter par rapport au prix du pétrole. Ces différences de prix, appelées « *crack-spread* », évoluent aussi sur plusieurs années en fonction du parc automobile, par exemple. Aujourd'hui, l'abandon progressif du diesel dans la mobilité, le développement de véhicules hybrides souvent à essence et aussi le fort recours à l'automobile dans les déplacements après les divers confinements, provoquent une légère hausse du *crack-spread* de l'essence.
- ✓ Le deuxième facteur qui joue sur le prix des carburants est le taux de change entre le dollar et l'euro. C'est sans doute l'un des facteurs les plus importants avec celui du prix du pétrole, mais il est moins connu et moins cité que ce dernier. Entre juillet 2008 et janvier 2022, l'euro s'est fortement déprécié (près de -30%) par rapport au dollar. En juillet 2008, un euro valait 1,58 dollar contre un taux de change de 1,13 dollar en janvier 2022. **Cette baisse de l'euro compense la baisse du prix du pétrole entre 2008 et 2022. Son impact sur le prix de l'essence entre juillet 2008 et janvier 2022 est de 16 centimes par litre.**
- ✓ Le troisième facteur déterminant les prix des carburants est constitué des coûts de logistique entre la raffinerie et le réservoir de l'automobiliste. Ces coûts comprennent les frais de stockage, de transport et les frais de fonctionnement (marge comprise) des stations-service. **Entre juillet 2008 et janvier 2022, on constate que ces frais d'infrastructures liés à la distribution du carburant ont augmenté de 11 centimes pour un litre d'essence.** L'inflation est vraisemblablement la cause principale de l'augmentation de ces frais d'infrastructures et de distribution.
- ✓ Le dernier facteur expliquant la hausse des prix de l'essence est la taxation. Malgré le gel de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) et de la composante carbone dans la taxation de l'essence depuis le mouvement des gilets jaunes, **les taxes sont responsables d'une augmentation de 13 centimes d'euro sur le litre d'essence entre juillet 2008 et janvier 2022, environ 0,09 € imputable à l'introduction de la composante carbone dans la TICPE et 0,04 € dû à la TVA.**



Les prix du carburant devraient continuer d'augmenter à long terme. En effet, la baisse des investissements dans le secteur pétrolier après plusieurs années de prix du pétrole bas, l'orientation stratégique vers les énergies renouvelables par de nombreuses sociétés pétrolières et la difficulté croissante pour les compagnies pétrolières d'accéder au marché de la dette et du capital pourraient provoquer un appauvrissement de l'offre pétrolière. L'approvisionnement en pétrole risquerait alors de se concentrer de plus en plus sur quelques importants pays producteurs susceptibles de contrôler le prix du pétrole en modulant leur offre en fonction de leurs intérêts. De plus, avec un rattrapage de la composante carbone dans le calcul de la TICPE et un taux de change euro/dollar identique à celui d'aujourd'hui, le prix de l'essence pourrait atteindre 2,1 €/l en 2030, soit 40 centimes d'euro de plus qu'aujourd'hui.

Il convient toutefois de nuancer cette hausse nominale du prix des carburants, en effet, entre 2008 et 2021, le salaire horaire des ouvriers et employés a progressé de 22,5%, soit plus que le prix de l'essence, **il faut donc travailler moins longtemps qu'en 2008 pour acheter un litre d'essence**, ce qui peut sembler quelque peu incohérent, alors que les enjeux climatiques sont toujours plus présents.

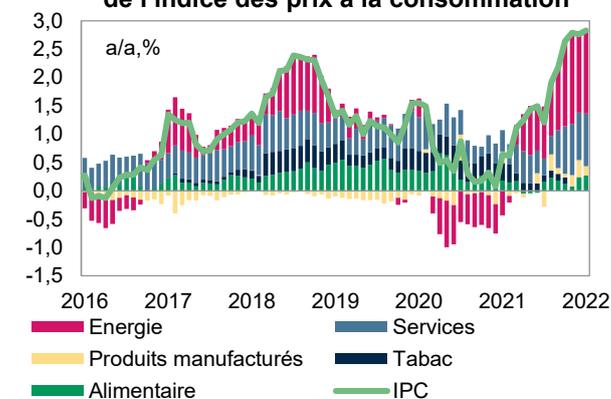
L'évolution du prix du pétrole n'est toutefois pas la seule composante du poste « énergie » dans le panier de consommation des ménages. Les prix du gaz et de l'électricité ont très fortement augmenté sur les marchés européens et participent à la hausse du niveau des prix. En particulier, les tensions géopolitiques avec la Russie et la dépendance de l'Union européenne aux importations de gaz russe ont entraîné une flambée du prix du gaz naturel. Cette flambée se répercute directement sur les prix de l'électricité. En effet, le prix de l'électricité est fixé sur les marchés européens selon le coût variable marginal de la dernière unité de production appelée pour équilibrer le système. Dans de nombreux pays, la dernière unité de production d'électricité mobilisée étant souvent une centrale thermique au gaz naturel, c'est donc sur la base des prix du gaz naturel et de la tonne de CO₂ qu'est actuellement fixé le prix européen de l'électricité. En outre, la demande d'électricité est particulièrement forte pendant la période hivernale.

Dans les mois à venir, les prix à la consommation du gaz et de l'électricité ne devraient cependant plus augmenter en France, le gouvernement ayant décidé de geler ces prix jusqu'à la fin de l'année 2022 (depuis le mois d'octobre pour le gaz naturel et après une hausse de 4% en février 2022 pour l'électricité).

De plus, les effets de base liés à la hausse des prix de l'énergie devraient normalement disparaître d'ici la fin d'année 2022 ou en début d'année 2023, notamment si le prix du baril de Brent se stabilisait à son niveau actuel. La hausse sur un an des prix énergétiques devrait ainsi devenir quasi nulle début 2023.

Au total, alors que l'inflation en France a atteint un pic à 2,9% en janvier 2022, l'énergie contribue à hauteur de 50% à la variation du niveau des prix.

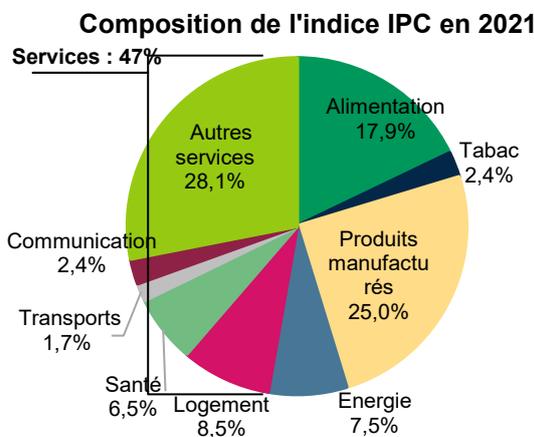
Contributions aux variations de l'indice des prix à la consommation



Inflation constatée et ressentie, des différences parfois importantes

Les limites des indicateurs synthétiques

Selon la définition de l'Insee, « l'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, proportionnellement à son poids dans la dépense de consommation des ménages ». La composition du panier moyen de consommation en biens et services des ménages pour 2021 est la suivante :

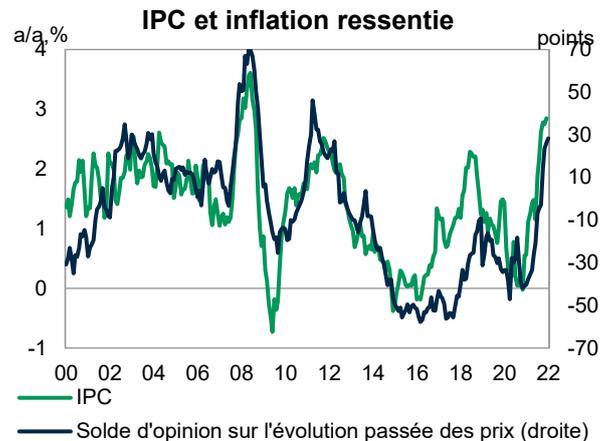


Sources : Insee, Crédit Agricole SA ECO

Le poids des différents postes de consommation des ménages met en évidence l'ampleur de la hausse des prix de l'énergie sur un an. En effet, ce poste ne représente que 7,5% de la consommation des ménages en 2021 au niveau macro-économique, alors que sa hausse contribue à hauteur de 50% à la variation annuelle du niveau des prix sur la période récente. Le poids de l'énergie dans la consommation des ménages devrait d'ailleurs augmenter et représenter environ 8,8% du panier de consommation de biens et services des ménages en 2022, selon la révision annuelle des pondérations par l'Insee.

Cela permet également de comprendre pourquoi l'inflation peut être différente d'un ménage à un autre et les limites d'un indicateur synthétique comme l'IPC. En effet, les indicateurs synthétiques, utiles pour toute une analyse macroéconomique (croissance du PIB, des salaires, du niveau des prix pour l'IPC...), ne peuvent pas – par définition – refléter l'hétérogénéité des situations des agents économiques. Pas plus que le PIB ne permet d'appréhender des divergences sectorielles, l'IPC ne peut pas rendre compte des différences parfois importantes du panier de consommation d'un ménage à un autre. Ainsi, certains ménages

peuvent être confrontés à une inflation différente de celle constatée au niveau national.



Sources : Insee, Crédit Agricole SA ECO

En particulier, sur les derniers mois, la hausse des prix de l'énergie a un impact particulièrement négatif sur le pouvoir d'achat des ménages habitant dans des logements individuels (qui ont généralement davantage besoin de chauffer leur logement) et utilisant leur voiture pour se déplacer. Il ne faut pas non plus négliger la question du ressenti, la fréquence des achats de biens ou services, dont les prix augmentent fortement, peut influencer sur la perception de l'inflation.

Simuler l'inflation pour différents ménages

L'Insee mène tous les cinq ans l'enquête « Budget de famille » dans laquelle des ménages sont interrogés sur leurs dépenses de consommation. Cette enquête permet ainsi de différencier les habitudes de consommation des ménages selon leur structure (famille monoparentale, couple avec ou sans enfants...), leur CSP, leur décile de revenu ou encore le type de commune de résidence (rurale, ville moyenne, grande ville...). La dernière enquête Budget de famille a été menée en 2017. Nous utiliserons donc les pondérations de 2017 des paniers de consommation de biens et services dans la suite de cette partie. La différence des pondérations entre 2017 et 2021 conduit à un écart entre l'inflation observée actuellement (à 2,9% sur un an au mois de janvier) et celle recalculée avec les poids de 2017 qui atteint 3,2% sur un an en janvier 2022, un chiffre qui nous servira de base de comparaison suivant les catégories de ménages.

Depuis le début de la crise, l'inflation varie peu suivant le type de ménage ou le décile de revenu (à l'exception des 10% des ménages aux revenus les plus élevés qui perçoivent une inflation plus faible) En revanche, nous observons des différences selon la commune de résidence et la catégorie socio-professionnelle. Cela s'explique principalement par la part de l'énergie dans le panier de consommation des ménages. Si, selon l'enquête Budget de famille,

l'énergie représente 9% des dépenses de consommation des ménages dans l'ensemble de la population, sa part varie de 6,7% pour un cadre à 10,4% pour un ouvrier et même 11,8% pour un agriculteur. Selon la commune de résidence, les disparités sont encore plus fortes, puisque les habitants des communes rurales consacrent 12,1% de leur budget consommation à l'énergie (chauffage et carburant principalement), contre 7,7% pour les habitants des grandes villes et seulement 5,7% dans l'agglomération parisienne.

Structure de la consommation par commune de résidence et CSP

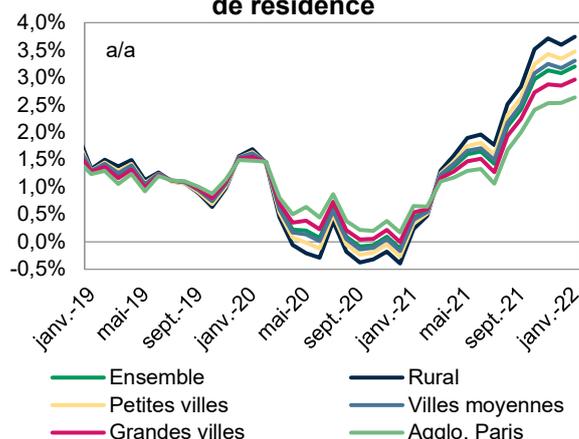
%	Alimentation yc tabac	Biens manufacturés	Energie	Services
Ensemble	19,0	25,5	9,0	46,6
Rural	20,3	27,6	12,1	40,0
Petites villes (- de 20 000 hab.)	19,6	26,9	10,6	42,9
Villes moyennes (de 20 000 à 100 000 hab.)	19,0	25,2	9,6	46,2
Grandes villes (+ de 100 000 hab.)	18,7	24,9	7,7	48,7
Complexe agglo Paris	17,3	22,8	5,7	54,2

%	Alimentation yc tabac	Biens manufacturés	Energie	Services
Ensemble	19,0	25,5	9,0	46,6
Agriculteurs	21,7	23,5	11,8	43,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	18,4	27,6	8,4	45,6
Cadres	15,4	27,8	6,7	50,1
Professions intermédiaires	17,4	27,2	8,7	46,7
Employés	18,2	24,1	9,3	48,4
Ouvriers	20,3	24,9	10,4	44,3
Retraités	22,5	23,7	10,2	43,7
Autres inactifs	20,1	20,1	8,9	51,0

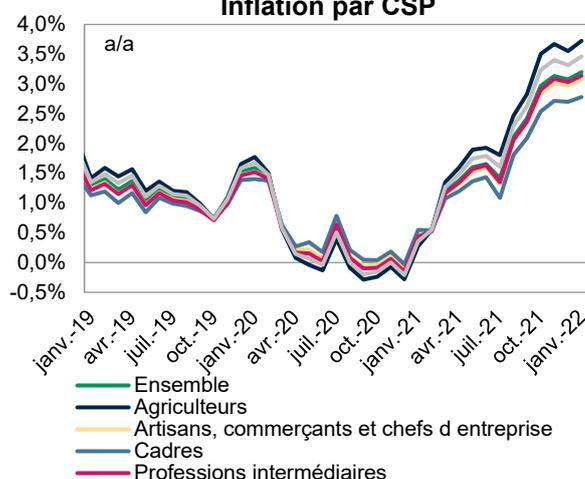
Sources : Insee-Enquête Budget de Famille 2017, Crédit Agricole SA ECO.

Comme vu plus haut, l'énergie est la principale contribution à la hausse du niveau des prix sur les derniers mois. Des différences importantes existent ainsi en ce qui concerne l'inflation subie par les différentes catégories de ménages. Alors qu'avec les pondérations de 2017, l'inflation aurait atteint 3,2% sur un an en janvier 2022, l'inflation subie par les ménages habitant dans une commune rurale s'élèverait à 3,7%, contre seulement 2,6% pour les ménages habitant en région parisienne. Par CSP, l'inflation atteindrait 3,7% pour les agriculteurs, contre 2,8% pour les cadres.

Inflation selon la commune de résidence



Inflation par CSP



Source : Crédit Agricole SA ECO

Notons toutefois qu'un effet inverse a eu lieu en 2020. Avec les confinements et l'arrêt de la demande au niveau mondial, les prix du pétrole ont chuté. L'inflation pour les agriculteurs ou les habitants des communes rurales était alors plus faible que pour les cadres ou les habitants des grandes villes. Cette différence a toutefois probablement été moins ressentie en 2020 car les déplacements étaient limités, réduisant ainsi les achats de carburant, et parce que le confinement le plus strict a eu lieu au printemps 2020, période pendant laquelle les dépenses de chauffage sont moins importantes qu'en hiver.

Sur plus longue période, les différences d'inflation d'une commune à l'autre ou par CSP sont plus modérées, même si les habitants des communes rurales, les agriculteurs et les ouvriers subissent davantage la volatilité de l'inflation du fait notamment de dépenses en énergie plus importantes et de prix de l'énergie eux-mêmes historiquement volatils.

En ce qui concerne les autres postes de consommation, nous observons également d'importantes divergences dans la part de la consommation consacrée aux services ou aux biens manufacturés selon les CSP, les déciles de revenu, la commune de résidence ou le type de ménage. Néanmoins, les variations du niveau des prix des services ou des biens manufacturés étant d'ampleur moindre que celles des prix de l'énergie (le prix des biens manufacturés progresse actuellement de 0,7% sur un an, celui des services de 2%, contre 20% pour l'énergie), les différences de pondération pour ces postes de consommation n'expliquent qu'une très faible part des écarts d'inflation entre ménages.

La hausse récente de l'inflation est majoritairement due à l'évolution des prix de l'énergie, ce qui explique les mesures prises par le gouvernement pour neutraliser ces hausses et limiter leurs effets sur le pouvoir d'achat. Néanmoins, ces mesures auraient pu être davantage ciblées

en faveur des ménages consacrant une part élevée de leur budget aux dépenses énergétiques. De plus, si l'inflation a atteint un niveau élevé à 2,9% sur un an en janvier et devrait dépasser les 3% dans les prochains mois, les effets de base liés à la hausse des prix des matières premières suite à la reprise de la demande et aux tensions avec la Russie (pour le gaz) devraient s'estomper en fin d'année 2022 et en 2023. En outre, les pressions sur les salaires restent limitées malgré la bonne tenue du marché du travail en France depuis le début d'année 2021. La mise en place d'une boucle prix-salaire n'est pas à ce stade l'hypothèse la plus probable et les tensions inflationnistes devraient donc rester temporaires. Après avoir atteint 1,6% en moyenne en 2021, l'inflation IPC atteindrait 2,9% en 2022 avant de ralentir à 1,5% en moyenne en 2023. ■

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
08/02/2022	<u>Ukraine – L'hiver de la grande incertitude</u>	PECO
07/02/2022	<u>Parole de banques centrales – La BoE à la conquête du temps perdu</u>	Royaume-Uni
04/02/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
04/02/2022	<u>Parole de banques centrales - BCE : entre la lettre et l'esprit, les marchés achètent l'esprit</u>	Zone euro
03/02/2022	<u>L'indispensable recyclage des métaux</u>	Mines & métaux
03/02/2022	<u>Inde – Acheter du temps pour soutenir la reprise</u>	Inde
02/02/2022	<u>Zone euro – Conjoncture, flash : une première estimation du PIB à 0,3% au T4 2021</u>	Zone euro
02/02/2022	<u>Mexique – Le risque de résistance de l'inflation</u>	Amérique latine
01/02/2022	<u>Turquie – La crise, derrière l'apesanteur</u>	Turquie
31/01/2022	<u>États-Unis – La Fed confirme le démarrage très proche de son resserrement monétaire</u>	États-Unis
28/01/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
28/01/2022	<u>France – Conjoncture, Flash PIB : le PIB poursuit sa marche en avant</u>	France
27/01/2022	<u>Draghi ou pas Draghi ? Une élection à enjeux en Italie</u>	Italie
27/01/2022	<u>Zone euro – Grande démission ? Non merci</u>	Zone euro
26/01/2022	<u>Ghana – Fortes incertitudes sur la soutenabilité de la dette souveraine</u>	Afrique
25/01/2022	<u>Russie, États-Unis, Ukraine – Le moment Cuba</u>	Ukraine
25/01/2022	<u>Royaume-Uni – Scénario 2021-2023 : une nouvelle année de défis</u>	Royaume-Uni
25/01/2022	<u>Europe – Et si, finalement, 2022 était une bonne année ?</u>	Europe

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit - **Statistiques** : Robin Mourier

Secrétariat de rédaction : Fabienne Pesty

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Études ECO** disponible sur App store

Android : application **Études ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.